

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

L'an Deux Mil Treize, et le treize novembre, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIT EXCUSE : M. BOUTHIER Christophe (procuration à M. LOPEZ Patrick)

Date de convocation : 4 novembre 2013
Nombre d'élus : 21
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme AUPETIT Carole a été désignée en qualité de secrétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

N° : 2013/11/12 – Subventions 2013 aux associations (Annule et remplace la délibération n° 2013-05-03)

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2013

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

N° : 2013/11/01 - SDE 24 : Convention de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

La loi NOME n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a institué la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) en remplacement du dispositif jusqu'ici existant des Taxes Locales sur l'Electricité (TLE).

La convention de reversement de la taxe par le SDE 24 à la commune datant de 2008 expire prochainement et ne prend pas en compte les modifications apportées par la loi.

Le nouveau projet de convention, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que l'ensemble des documents nécessaire à l'application de cette décision.

N° : 2013/11/02 - Instauration d'une charte d'utilisation des ressources informatiques

La Mairie de Thiviers utilise un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions. Elle met ainsi à disposition de ses collaborateurs (agents territoriaux ou élus) des outils informatiques, et de communication.

La présente charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication de la mairie de Thiviers.

Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité, de sécurité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite. L'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent en effet avoir des conséquences graves de nature à engager sa responsabilité civile et / ou pénale ainsi que celle de la collectivité.

Ce projet de Charte a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) au cours de la séance du mois de septembre 2013. Les membres du CTP ont émis un avis favorable sans observation particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE l'instauration de cette charte d'utilisation des ressources informatiques de la collectivité.

N° : 2013/11/03 - Personnel : Recrutement au titre des Contrats d'avenir

Le Maire rappelle à ses collègues que la commune a la possibilité de recruter un ou plusieurs agents dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir » (Loi 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des contrats d'avenir et décret 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir).

Le dispositif est le suivant :

- contrat de 3 ans pour une personne de 16 ans à 25 ans
- temps de travail : 35 heures
- financement par la structure d'une formation qualifiante d'une durée minimum de 80 heures
- aide de l'Etat à hauteur de 75% du SMIC brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le principe de recrutement d'un ou plusieurs agents sous cette forme de contrat aidé et AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/11/04 - Modification du Tableau des emplois (Tableau n°22)

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois du personnel pour :

- Intégrer les emplois de droit privé (CAE – CUI – Contrats d'avenir) et les emplois correspondant à des besoins occasionnels
- Intégrer le recrutement d'un agent au Service Technique
- Prendre en compte le départ à la retraite d'un agent des Services Techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de modifier le tableau des emplois conformément au tableau suivant :

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 22				Catégorie
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1	A
Attaché	Attaché	2	2	A
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	C
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	2	2	C
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	3	C
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	0	C
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	6	5	C
	Agent de maîtrise	2	1	C
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	1	C
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0	C
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1	C
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26	19	C
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	2	C
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	2	C
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	1	B
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1	C
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	C
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1	C
Animateur	Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	B
	Animateur	1	1	B
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1	C
	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	4	2	C
EMPLOIS DE DROIT PRIVE				
CAE – CUI		1	1	
Contrat d'Avenir		1	1	
	Sous-total	59	49	
BESOIN OCCASIONNEL				
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	C
AGENTS SAISONNIERS				
Educateur APS		1	1	B
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	11	C
	Sous-total	12	13	
	TOTAL GENERAL	71	62	

N° : 2013/11/05 - Télétransmission des Actes Règlementaires et budgétaires Nouvelle convention avec la Préfecture (Changement de tiers de télétransmission).

La convention avec la Préfecture pour la dématérialisation et télétransmission des ACTES règlementaires a été signée en septembre 2009 suite à la délibération n° 2009-07-03 en date du 16 juillet 2009 et l'avenant à cette convention pour la dématérialisation et télétransmission des actes budgétaires a été signée le 7 mars 2012 suite à la délibération n° 2012-02-04 du 3 février 2012.

En raison du changement de dispositif homologué de télétransmission et du tiers de confiance et du passage de FAST (ITC:CDC) à STELA (ITC:SIC), il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le changement du dispositif et AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'application de cette décision.

N° : 2013/11/06 - Budget Principal Décision Modificative : DM n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la décision Modificative n°2 du budget principal « COMMUNE » relative aux ajustements de fin d'année sur les charges de personnel.

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°2 2013
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

13/11/2013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	0,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	18 000,00 €
R-74712 : Emplois d'avenir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	18 000,00 €	5 900,00 €	23 900,00 €
Total Général		18 000,00 €		18 000,00 €

N° : 2013/11/07 - Budget Eau Décision Modificative : DM n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la décision Modificative n°1 du budget

« EAUX » relative à la régularisation d'écriture de la récupération TVA (titre annulé sur exercice antérieur).

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS EAUX DE THIVIERS	DM n°1 2013
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

13/11/2013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	1 115,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 115,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	1 115,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	1 115,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 115,00 €	1 115,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N° : 2013/11/08 - Budget Camping Décision Modificative : DM n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la décision Modificative n°1 du budget « CAMPING », intégrant des réajustements sur les amortissements.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS CAMPING	DM n°1 2013
----------------------------	---------------------------------------	--------------------

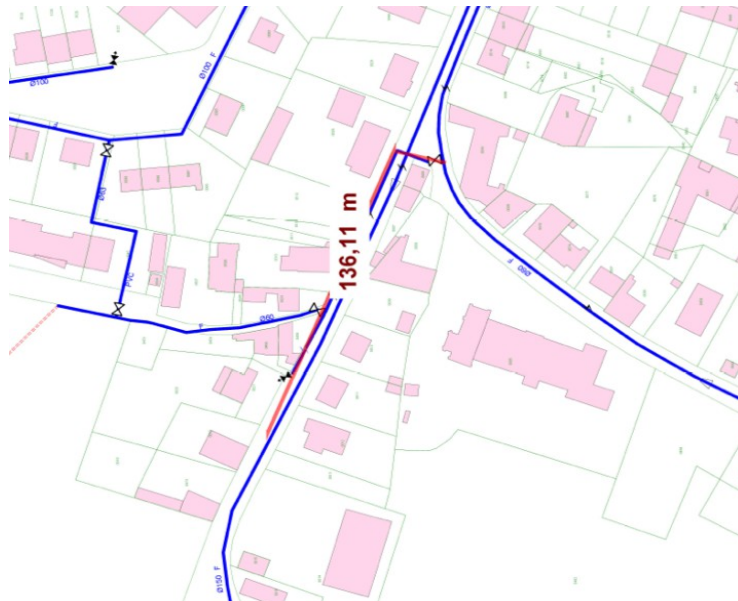
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

13/11/2013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Autres biens mobiliers	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	4 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 860,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70328 : Autres droits de stationnement et de location	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 580,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 580,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 870,00 €	7 450,00 €	0,00 €	2 580,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	630,00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	617,00 €
R-28151 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 880,00 €
R-281571 : Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	4 414,00 €	0,00 €
R-28158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38,00 €
R-28184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13,00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	314,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	4 728,00 €	12 178,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 450,00 €	4 728,00 €	12 178,00 €
Total Général		10 030,00 €		10 030,00 €

N° : 2013/11/09 - Travaux réseau d'eau potable : Rue Gabriel Peri

Suite aux nombreuses fuites sur le réseau de la rue Gabriel Peri il est nécessaire de procéder rapidement à la réfection de cette partie de réseau en intégrant la reprise de 11 branchements. Le montant de l'opération est estimé à environ 35 000 € HT.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE ces travaux et AUTORISE le Maire à procéder à leur réalisation et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision.

N° : 2013/11/10 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 1 100 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction de 9 logements de fonction de gendarmes, située rue Östringen à Thiviers 24800

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiviers, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, à l'unanimité,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur Michel JACCOU, Maire de la Commune de Thiviers est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et de consignations un Contrat de Prêt composé de 1 ligne du Prêt pour un montant total de **1 100 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant	PLF 1 100 000 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat

Ligne du Prêt : Montant	PLF 1 100 000 euros
	de Prêt +1,40 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	Sans objet

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes (s) de réalisation de fonds.

N° : 2013/11/11 - Plan Local d'urbanisme (PLU) – Modification n°2 – Règlement de zones

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la modification du PLU définie par une délibération du 27 octobre 2011 a été soumise à enquête publique du 29 juillet au 29 août 2013 . Il fait part des résultats de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur. Il présente les dispositions soumises à l'assemblée à l'issue de cette procédure.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 123-12, L123-13, L 123-19, R 123-24 et R 123-25,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2004, approuvant le plan local d'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2011, engageant une modification du PLU

Vu l'arrêté municipal 2013/118 en date du 10 juillet 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU

Vu le dossier soumis à l'enquête publique et soumis aux personnes publiques en date du 10 juillet 2013.

Vu les avis desdites personnes.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 17 septembre 2013.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de correction du projet soumis à l'enquête publique soit :

Considérant par conséquent que ledit projet, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la modification du P.L.U telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivants :

- Sud-Ouest

- L'Echo Dordogne

DIT que, conformément au code de l'urbanisme, la modification du P.L.U ci-annexée est tenue à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

- à la mairie de THIVIERS
- à la préfecture de la Dordogne à PERIGUEUX
- à la sous-préfecture de NONTRON

DIT que la présente délibération, accompagnée du dossier de modification du P.L.U qui lui est annexé, sera transmise au préfet de la Dordogne.

Les dispositions en résultant ne seront exécutoires que dans les conditions suivantes :

- Dans un délai de deux mois suivant sa réception par le sous préfet de Nontron, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier approuvé, ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications,

- après accomplissement de la dernière des mesures de publicités citées ci-dessus.

N° : 2013/11-12 - Subventions 2013 aux associations (Annule et remplace la délibération 2013-05-03)

Propositions de modifications :

- Basculer 150 € qui étaient attribués à l'association « France Alzheimer » sur « Voyages Etudes, Lycées, Collèges... »,
- D'affecter au Centre Hospitalier d' EXCIDEUIL la subvention qui avait été attribuée à « L'EHPAD de THIVIERS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le tableau des subventions versées aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Votes 2012		Versé 2012	Propositions 2013	
	Fonctionnement	Exceptionnelle		Fonctionnement	Exceptionnelle
Sports	18 470,00	380,00	18 470,00	18 620,00	9 000,00
La Thibérienne football	4 800,00		4 800,00	4 800,00	
Club athlétique thibérien	4 800,00		4 800,00	4 800,00	
THIVIERS Tennis Club	3 500,00		3 500,00	3 500,00	
THIVIERS Hand BALL Club	3 000,00		3 000,00	3 000,00	
Gaule thibérienne	600,00		600,00	600,00	
Gymnastique volontaire	240,00		240,00	240,00	
Club Cyclotourisme	700,00		700,00	700,00	
Entente cycliste		380,00	0,00		
THIVIERS Badmington Club	180,00		180,00	180,00	
Pétanque	0,00		0,00	0,00	
KOBUDO	150,00		150,00	150,00	
Itiné-vert	200,00		200,00	200,00	
Thiviers Sport Auto					9 000,00
Colombines	150,00		150,00	150,00	
Road riders	150,00		150,00	150,00	
Club nordique				150,00	
Social, santé	5 250,00	0,00	5 200,00	5 350,00	100,00
A F A C 24	3 050,00		3 050,00	3 050,00	
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00		1 200,00	1 200,00	
Association des donneurs de sang	50,00		50,00	50,00	
S.O.S. Chats libres	150,00		150,00	150,00	
FNATH	100,00		100,00	100,00	
Ligue contre le cancer	200,00		200,00	200,00	
Secours catholique	150,00		150,00		
CIDFF	300,00		300,00	200,00	
ACE	50,00		0,00		
Espoir				300,00	
France Alzheimer				0,00	
UDAF				100,00	
LICRA					100,00
Retraités, Anciens combattants	1 440,00	100,00	1 540,00	1 490,00	0,00
Pompiers retraités de THIVIERS	1 200,00		1 200,00	1 200,00	
Comité de liaison Anciens Combattants	150,00	100,00	250,00	200,00	
Médaillés militaires	90,00		90,00	90,00	
Education, Jeunesse	1 950,00	0,00	1 950,00	2 100,00	0,00
Amicale laïque (Régulus)	500,00		500,00	500,00	
Foyer socio éducatif du Collège	500,00		500,00	500,00	
Association sport.Lycée Professionnel	450,00		450,00	450,00	
Maison des Jeunes Lycéens	100,00		100,00	100,00	
Prévention routière	150,00		150,00	150,00	
DDEN	50,00		50,00	50,00	
Voyages études lycées – Collèges...	200,00		200,00	350,00	
Loisirs, Culture	6 340,00	2 400,00	8 740,00	6 450,00	900,00
Les Joyeux THIBERIENS	4 000,00		4 000,00	4 000,00	
ATECI	0,00		0,00	0,00	
ATECI (Boujedyane)	400,00		400,00	0,00	
Amis de Javea	300,00		300,00	300,00	
Association ATOUT CONTES	240,00	200,00	440,00	350,00	300,00
Ensemble vocal VOCALIA	400,00		400,00	400,00	
ACTHIV	0,00	1 000,00	1 000,00	400,00	600,00
Association Faïences de Thiviers	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Thiviers pour ne pas oublier		1 200,00	1 200,00		
Tourisme, Economie, Animations	7 850,00	600,00	8 450,00	7 850,00	13 100,00
Comité expansion éco.Foires aux Gras	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
Comice agricole	700,00	300,00	1 000,00	700,00	
ADIL 24	250,00		250,00	250,00	
Thiviers en Fêtes	100,00	300,00	400,00	100,00	13 100,00
Inter Asso	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
Docte collège Truffe & foie gras	300,00		300,00	300,00	
Autres	2 000,00	3 000,00	4 700,00	3 500,00	2 000,00
PLIE Haut Périgord	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
Centre Hospitalier d'EXCIDEUIL		1 000,00	1 000,00	1 500,00	
Les guitares vertes		2 000,00	1 700,00		2 000,00
	43 300,00 €	6 480,00 €	49 050,00 €	45 360,00 €	25 100,00 €

TOTAL

49 780,00 €

70 460,00 €

TOTAL PREVISIONS

49 780,00 €

70 460,00 €

TOTAL BUDGETISE

65 000,00 €

75 000,00 €

Liste des délibérations du 11 septembre 2013

- N° : 2013/11/01 - SDE 24 : Convention de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- N° : 2013/11/02 - Instauration d'une charte d'utilisation des ressources informatiques
- N° : 2013/11/03 - Personnel : Recrutement au titre des Contrats d'avenir
- N° : 2013/11/04 - Modification du Tableau des emplois (Tableau n°22)
- N° : 2013/11/05 - Télétransmission des Actes Règlementaires et budgétaires Nouvelle convention avec la Préfecture (Changement de tiers de télétransmission).
- N° : 2013/11/06 - Budget Principal Décision Modificative : DM n°2
- N° : 2013/11/07 - Budget Eau Décision Modificative : DM n°1
- N° : 2013/11/08 - Budget Camping Décision Modificative : DM n°1
- N° : 2013/11/09 - Travaux réseau d'eau potable : Rue Gabriel Peri
- N° : 2013/11/10 - Gendarmerie Emprunt CDC
- N° : 2013/11/11 - Plan Local d'urbanisme (PLU) – Modification n°2 – Règlement de zones
- N° : 2013/11-12 - Subventions 2013 aux associations (Annule et remplace la délibération 2013-05-03)

Liste des élus présents et signatures

Nom etPrénom	Signature
JACCOU Michel	
MOUTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
LOPEZ Patrick	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	
VILLEPONTOUX Michel	
FAURE Joël	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	

DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	
COURNIL Bruno	
HETZEL Monique	
VACHER Roland	
MASSON Josiane	
JOUIN Didier	